

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. Jean-Pierre SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la validation de convention de fonctionnement avec les tiers, et notamment les associations.

Il rappelle également :

- La délibération du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2012 approuvant la signature d'une convention générale de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire sur les bases suivantes :
 - Missions du CDRP 43 :
 - Balisage des GR
 - Formation au balisage
 - Promotion directe des PR
 - Accompagnement à la communication
 - Conseil, soutien et expertise
 - Subvention Communauté de Communes : 0.08 € par habitant
- La décision du Bureau n° DB/2021-03-15/04 en date du 15 mars 2021 approuvant la signature d'une convention de partenariat spécifique à la promotion de la randonnée (application « Géotrek ») avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire sur les bases suivantes :
 - Mise à disposition par le CDRP43 de l'application « Géotrek » comprenant les 15 PR de la Communauté de Communes
 - Subvention Communauté de Communes : 40 € par PR

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

○ Pour : 7

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 10 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 10 janvier 2024

DECISION N° :

DB/2024-01-16/10

OBJET DE LA SEANCE :

Comité Départemental de la
Randonnée Pédestre 43

Convention de partenariat

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011610-AU
Reçu le 31/01/2024

M. SANTY précise que le CDRP43 souhaite modifier les conventions précitées sur les bases suivantes :

- Convention générale de partenariat :
 - Augmentation de la cotisation pour faire face à l'inflation (carburant notamment)
 - Subvention Communauté de Communes : 0.10 € par habitant (au lieu de 0.08 € par habitant)
- Convention de partenariat spécifique (application « Géotrek ») :
 - Baisse de la cotisation au vu de la reprise par le Département du coût d'hébergement de l'application
 - Subvention Communauté de Communes : 25 € par PR (au lieu de 40 € par PR)


M. SANTY propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

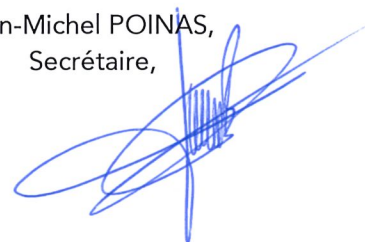
- approuve le principe de signer avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire à compter de l'année 2024 une convention de partenariat global issue de la fusion des deux conventions de partenariat existantes (convention générale de partenariat et convention de partenariat spécifique « application Géotrek »),
- approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat global à intervenir, et notamment les aspects financiers précités,
- charge M. SANTY, Vice-Président, de signer avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire la convention de partenariat global susmentionnée,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,



Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011610-AU
Reçu le 31/01/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le